

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE du vendredi 4 novembre 2016

Le conseil d'école s'est réuni le vendredi 4 novembre de 18h30 à 21h15, à l'école de Yermenonville, sous la présidence de Mme PACHECO, directrice de l'école.

ARRIVÉ LE
-9 DEC. 2016

Étaient présents:

- Mme PACHECO, directrice et enseignante en CM1/CM2
- Mme DA, enseignante en CP/CE1
- Mme DANFREVILLE, enseignante en CE1/CE2
- Mme DOLBEAU, enseignante en CE2/ CM1
- Mme PEYROU, enseignante en CP/CE1 et en CM1/CM2
- M. PICHERY, maire de Houx
- M. DESTOUCHES, 3^e adjoint au maire de Yermenonville délégué aux affaires scolaires et au Sivos
- M.PIVERT, conseiller municipal de Yermenonville, délégué aux affaires scolaires et au Sivos
- M.CORDONNIER, Mme CORTES, Mme DESCAMPS et Mme PERROTIN, représentants des parents d'élèves.

Étaient excusés de leur absence:

- Mme FERANT, Inspectrice de l'Éducation Nationale
- M.MARTIN Bernard, maire de Yermenonville
- M.GRESSUS Olivier, conseiller municipal de Houx, représentant SIVOS

L'ordre du jour était:

- 1) Présentation du conseil d'école
- 2) Bilan des élections des représentants des parents d'élèves
- 3) Effectifs et répartitions des élèves pour l'année 2016-2017
- 4) Rédaction du règlement intérieur en vue de son adoption
- 5) Coopératives scolaires de Yermenonville et de Houx : recettes, utilisation des fonds et soldes
- 6) Présentation du projet d'école
- 7) Présentation des projets pédagogiques mis en place au sein des classes et de l'école
- 8) Manifestations scolaires envisagées durant l'année
- 9) Achats récents d'équipement ou en prévision, dont la place du numérique dans les classes
- 10) Travaux au sein ou aux abords de l'école effectués récemment ou en prévision
- 11) Sécurité, dont deux questions des représentants des parents d'élèves.

1) Présentation du conseil d'école : tour de table. Nouveaux membres : Mme Peyrou, M. Cordonnier et Mme Descamps

2) Bilan des élections des représentants des parents d'élèves

Cette année, le taux de participation s'élève à 81,56% contre 74,48% l'an passé et 65,47% il y a deux ans. Ce taux est donc pour la deuxième année consécutive en forte hausse, du fait notamment des enveloppes pré-étiquetées à signer. Les représentants des parents d'élèves élus sont par ordre alphabétique CORDONNIER Pascal, CORTES Véronique, DESCAMPS Columbine et PERROTIN Elodie. Le nombre de candidatures est stable, puisque 4 déclarations de candidatures ont été enregistrées. Seuls les sièges de titulaires ont donc été pourvus.

3) Effectifs et répartitions des élèves pour l'année 2016-2017

au 04/11/16	Ecole Hélène Boucher			Ecole Rabartin			Regroupement pédagogique
	CP	CE1	CE2	CE2	CM1	CM2	
Habitant Yermenonville	4	4	6	5	6	7	32
Habitant Houx	11	9	8	5	12	9	54
	15	13	14	10	18	16	86
	42			44			86

Les effectifs sont en baisse par rapport aux années précédentes. 5 élèves de moins que l'an passé à la même date. Une douzaine de CP est attendue à la rentrée 2017 et 16 départs de CM2 sont prévus cet été vers le collège. Il y aura donc une nouvelle baisse de 4 élèves, sans compter des déménagements envisagés dont nous avons connaissance. La situation est donc à surveiller au moment de la carte scolaire, une fermeture de classe n'étant pas exclue, même si le seuil minimum indicatif à avoir pour une école à 4 classes est de 77 élèves.

4) Rédaction du règlement intérieur de l'école

Lecture du règlement de l'an passé qui reste en vigueur jusqu'à l'adoption d'un nouveau au 1^{er} conseil d'école.
Changement proposé par l'équipe enseignante:

Article 6

- Une tenue correcte et adaptée au milieu scolaire est exigée au quotidien : pas de chaussures ne tenant pas la cheville, pas de chaussures à talons, pas de maquillage, pas de jupe ou de short plus court que la mi-cuisse, pas de vêtements laissant apparaître le nombril. Une tenue de sport est nécessaire pour les activités physiques et sportives qui sont des activités obligatoires prévues par les programmes (short, legging ou jogging et chaussures de sport.) De plus, seules les dispenses de longue durée notifiées par un certificat médical seront prises en compte.

Adoption du nouveau règlement intérieur à l'unanimité.

5) Coopératives scolaires de Yermenonville et de Houx : recettes, utilisation des fonds et soldes

Rappel des fins de la coopérative scolaire : gestion financière de l'école possible par adhésion à l'OCCE pour : s'abonner à des magazines, faire des élevages en classe mais surtout permettre des sorties scolaires souvent coûteuses notamment à cause du transport. Remerciements de l'équipe enseignante aux familles ayant cotisé à la rentrée.

Coopérative scolaire de Yermenonville

Solde à ce jour: + 6 245.70 €

Recettes :

Cotisations familles à l'OCCE: 720€

Bénéfices kermesse : 473,21€

Dépenses :

Adhésion et assurance OCCE : 94,50€

Abonnement magazine Wakou : 44.00€

Coopérative scolaire de Houx

Solde à ce jour: + 4 135.40 €

Recettes :

Cotisations familles à l'OCCE: 836 €

Bénéfices kermesse : 473,21€

Subvention annuelle de la mairie de Houx : 500€

Subvention mairie de Houx pour financer le séjour marin : 1 020€

Subvention Conseil Départemental pour le séjour en Auvergne de 2014 reversée par la mairie de Houx :860€

En attente de la subvention du Conseil Départemental à hauteur de 1 020€ pour financer le séjour marin

Dépenses :

Solde du règlement du séjour marin en juin dernier : 6 924.74€

Adhésion et assurance OCCE : 98,70€

Abonnement magazine 1 jour 1 actu avec complément numérique : 66,00€

6) Présentation du projet d'école

Lecture du projet d'école 2016-2019 rédigé par l'équipe enseignante dont les deux objectifs sont de :

- Renforcer les liens entre les élèves de l'école entière, tout en ayant une ouverture sur l'extérieur
- Favoriser l'aisance à rédiger un texte, en acceptant de le réviser en vue de l'améliorer

Lecture des actions pour atteindre les objectifs

Adoption du nouveau projet d'école à l'unanimité.

7) Présentation des projets pédagogiques mis en place au sein des classes et de l'école

École entière:

- Le journal scolaire version papier que nous avons l'habitude de publier 2 fois par an est remplacé cette année par un format numérique en publiant des articles écrits en classe sur un ENT (Espace numérique de Travail) nommé Beneylu School. *Cet ENT est mis en place gratuitement dans toutes les écoles du département du fait d'un partenariat d'une durée d'un an avec cette société privée. La formule sera par la suite payante. Des applications sont proposées à l'usage des enseignants pour communiquer avec leurs élèves et leurs parents. Chaque utilisateur ayant son propre compte, l'accès se fait par codes personnels remis par l'école. La principale application retenue par les*

enseignantes sera « la médiathèque » afin d'y recenser, soit par classe, soit pour l'école entière, des travaux, des photos, des articles jusqu'ici édités sur papier. A ce jour, nous sommes en attente des chartes d'utilisation qui offrira un cadre légal plus rassurant aux enseignantes. L'équipe enseignante voit une opportunité de faciliter la communication entre école et familles mais reste prudente quant aux dérives possibles connues sur d'autres réseaux sociaux.

- Inscription au Challenge calcul mental (action départementale visant à travailler sous un aspect plus ludique les compétences en calcul mental avec des entraînements et une épreuve finale).
- Rencontre de liaison entre les CE1/CE2 et les CE2/CM1 le mardi 4 octobre à Yermenonville: défis mathématiques, rencontre sportive. Une rencontre est prévue plus tard dans l'année à Houx.

Cycle 2 (site de Yermenonville) :

- Participation à la Fête du Livre les 27 et 28 septembre à Saint-Piat, organisée par la CCTVM avec les comédiens de La Caravane des Poètes. Mise en voix par les comédiens des poèmes choisis par les enfants parmi les 2 000 répertoriés.
- Fréquentation de la bibliothèque municipale par demi-classe, 2 fois par mois pour emprunter des livres.
- Inscription pour la classe de CE1/CE2 au Palmarès des Jeunes critiques avec un travail de lecture sur une sélection d'ouvrages.
- Correspondance et rencontre en fin d'année avec les élèves de cycle 2 de l'école d'Aunay s/s Auneau.
- Projet de classe de découvertes avec nuitées sur 3 jours et 2 nuits au zoo de la Flèche les 15, 16 et 17 mai 2017 avec une visite libre suivie d'ateliers pédagogiques, du nourrissage d'animaux. Le projet qui revient à 160€ par élève a été réduit à 90€ par élève grâce à la coopérative scolaire. Une demande de subvention a été déposée à la mairie de Yermenonville. Dans l'ensemble le projet a bien été accepté par les familles.

Cycle 3 (site de Houx) :

- Participation des CM1/CM2 au cross du collège de Gallardon dans le cadre d'une liaison école-collège le 14/10.
- Inscription au Webtour d'Eure-et-Loir (action départementale autour de l'utilisation d'internet sous forme de concours entre écoles)
- Inscription pour la classe de CE2/CM1 au Palmarès des Jeunes critiques
- Intervention d'un astronome pour un travail sur le système solaire (en attente de confirmation)

8) Manifestations scolaires envisagées durant l'année

- Appel sera fait auprès des parents pour recenser des volontaires dans l'organisation d'une kermesse, les enseignantes proposant leur aide.
- Remise des prix en fin d'année à Houx. Attente du 2^e conseil d'école pour fixer la date. Un livre est remis à chaque élève, en présence des conseillers municipaux.

9) Achats récents d'équipement ou en prévision, dont la place du numérique dans les classes

Yermenonville:

- 6 ordinateurs supplémentaires (récupération). Mise en réseau avec un nas pour stocker les documents. Remplacement de l'ancienne photocopieuse défectueuse par une nouvelle, reliée aux ordinateurs pour imprimer.
- Demandes formulées récemment auprès de la mairie de Yermenonville pour l'achat de nouveaux téléphones, d'un VPI (vidéoprojecteur interactif) dans la classe des CE1/CE2 et pour un rafraîchissement des murs de la classe de CP/CE1. La mairie se renseigne sur les subventions qu'elle peut obtenir.

Houx:

- Un petit réfrigérateur pour stocker des médicaments ayant besoin d'être conservés au froid, d'avoir de la glace en cas de contusion
- Un nouveau vidéoprojecteur (la lampe de l'ancien ne fonctionnant plus). Le nouvel appareil (sans lampe, système de LED) n'est pas fixe car il doit être partagé entre les deux classes et est également à l'usage de la mairie si nécessaire. L'école aurait voulu pouvoir le fixer pour que ce soit plus pratique et gagner du temps à chaque utilisation et s'équiper d'un deuxième appareil pour la seconde classe. Le maire de Houx explique que les investissements pour l'école sont bloqués du fait des nouvelles communautés de communes. Dans un premier temps, la commune de Houx sera intégrée dans la fusion des 5 communautés de communes «des franges franciliennes». Néanmoins, le conseil municipal a formulé une demande pour rejoindre Chartres Métropole. Chartres Métropole laisse la gestion des écoles et du périscolaire aux communes et ne souhaite pas que des investissements soient faits dans les communes qui attendent de les rejoindre. Les besoins peuvent être néanmoins déterminés. Ils seront étudiés en fonction du coût que cela représente. En attendant, un représentant de parents d'élèves suggère aux

enseignantes de faire un appel aux familles, certaines étant susceptibles d'avoir du matériel d'occasion qui ne leur serait plus utile.

- La fibre arrivera début 2017 mais en retard pour l'école car 3 lignes distinctes correspondent à une même adresse, ce qui complique l'accès.

10) Travaux au sein ou aux abords de l'école effectués récemment ou en prévision

Yermenonville:

- Installation de visiophones permettant la fermeture permanente du portail de l'école et son ouverture à distance en dehors des horaires d'accueil par les enseignantes.
- Câbles Ethernet dans la salle informatique pour relier les ordinateurs en filaire

Houx:

- Chaudière changée cet été et désembouage des radiateurs. Ces derniers pouvant être éteints manuellement, la température a nettement baissée par rapport à l'hiver dernier.
- 2 stores restent hors d'usage et nécessitent d'être réparés.
- Amélioration prévue de l'éclairage du parking (place de l'église)

11) Sécurité, dont les questions des représentants des parents d'élèves

1) Concernant les exercices de sécurité (PPMS), pourquoi ne pas dire la vérité aux enfants plutôt que sous forme de situation détournée ?

Après les réunions de rentrée, suite à un conseil des maîtres où nous étions en possession de davantage d'informations sur le déroulement attendu des exercices, l'équipe enseignante a convenu de la date, du moment, de l'exercice PPMS intrusion-attentat. Comme demandé par le ministère cf *Sécurité des écoles : livret des parents* présenté en réunion de rentrée, téléchargeable sur <http://www.education.gouv.fr/cid105636/secureite-des-ecoles-colleges-et-lycees.html>, le terme attentat n'a pas été utilisé mais il s'agissait bien de se protéger de personnes voulant s'introduire dans l'école. « *L'objectif est d'aboutir, par des exercices répétés et progressifs, à une posture adéquate dans le cadre de cet exercice, en veillant à éviter, dans les exercices de préparation, tout scénario anxiogène.* »

Le premier exercice s'est bien passé. Les élèves étaient silencieux comme demandé. 2 autres exercices PPMS seront réalisés durant l'année, avec d'autres motifs que l'intrusion (raisons climatiques, accident industriel...).

L'exercice trimestriel de sécurité en cas d'incendie a été réalisé avec succès. Les élèves arrivent au point de rassemblement en moins d'une minute.

2) Concernant l'école de Houx, pourquoi le plan de sécurité anti-intrusion n'est pas respecté puisqu'il y a un portail commun avec la mairie ? Il existe des subventions, pourquoi les travaux de mise aux normes ne sont-ils pas faits ?

Le maire de Houx explique que pendant les vacances de la Toussaint, en s'appuyant sur le compte-rendu de la visite d'un gendarme chargé de conseiller les écoles environnantes sur la sécurisation des locaux, des films à effet miroir ont été installés aux ¾ des fenêtres donnant sur le devant de l'école. Sur les mêmes recommandations, une porte sans poignée a été installée à l'entrée de l'école. Ainsi, l'accès ne se fait qu'au moyen d'une clé. Par contre, grâce à une barre anti-panique, l'évacuation peut se faire sans problème depuis l'entrée de l'école vers la cour.

La directrice note l'assombrissement des pièces du fait de l'installation des films et s'étonne de leur emplacement. Présente lors de la venue du gendarme, elle avait noté que les films étaient nécessaires sur les portes de secours dont on ne peut pas baisser les stores (de façon à pouvoir évacuer en cas d'urgence), afin de limiter la visibilité de l'extérieur vers l'intérieur, mais n'empêche pas de voir de l'intérieur vers l'extérieur. Or, les portes de secours ne sont pas recouvertes. Par contre concernant les autres fenêtres, pouvant être fermées par le biais de stores roulants, les films n'avaient pas été mentionnés par le gendarme. Le maire indique qu'il reste du film et que les portes de secours pourront donc être faites. La directrice précise aussi que deux stores ont besoin d'être réparés (1 dans chaque classe).

Quant à l'ouverture du portail commun entre la mairie et l'école sur le temps scolaire, le maire explique qu'il s'agit d'un choix de laisser l'accès libre à la mairie. La solution d'un portail avec gâche électrique comme le souhaiteraient les enseignantes de Houx ne le satisfait pas. Cela signifierait l'installation de trois boutons distincts (mairie, école et logement au-dessus de la mairie) et que les employées de mairie seraient dérangées par la nécessité de devoir

répondre aux personnes qui sonnent et ce, même quand l'accueil à la mairie est fermé. M.Pichery ajoute également que ce ne serait pas la fermeture du portail qui empêcherait l'intrusion.

La directrice précise de nouveau que la solution du portail avec gâche électrique lui paraît tout de même la plus satisfaisante et que, d'après les propos du gendarme, en cas de menace, le but est de faire perdre du temps aux intrus pour en faire gagner aux usagers de l'école pour se mettre en sécurité. Elle ajoute que le gendarme a préconisé une sécurisation des locaux « école » dans un premier temps et que dans un deuxième temps la sécurisation de la cour serait nécessaire, soit par l'équipement du portail d'une gâche électrique, soit par la construction d'un portail intermédiaire, séparant matériellement la cour de la mairie de la cour de l'école. Cette dernière solution n'apporte satisfaction ni au maire, ni aux enseignantes, la taille de la cour de l'école se trouvant fortement réduite et l'accès au préau en cas d'intempéries n'étant plus possible. De plus des aménagements à l'intérieur de la mairie seraient nécessaires pour que l'accès à la cour de l'école ne soit plus possible en passant par la salle de cantine.

Pour rappeler les missions de chacun, la directrice lit un extrait de la page <http://www.education.gouv.fr/cid105636/securite-des-ecoles-colleges-et-lycees.html>, concernant les travaux de sécurisation dans les écoles primaires.

Le directeur d'école met à jour son plan particulier de mise en sûreté (PPMS). Il peut se faire accompagner dans cette démarche par l'inspecteur de circonscription, le référent sûreté de son département et par les services de la collectivité territoriale. En fonction du bilan réalisé dans le cadre de la mise à jour du PPMS, il revient à la collectivité territoriale de fixer l'ordre de priorité des travaux à effectuer.

Pour terminer, les différents registres de sécurité (vierges à ce jour) sont présentés :

- RSST : à disposition de tous les usagers de l'école (personnel, parents d'élèves) quand ils estiment qu'il y a un problème d'hygiène ou de sécurité. L'emplacement de ce registre est : le bureau de la directrice à Yermenonville et la classe de CM1-CM2 à Houx.

- DUERP : réservé aux adultes de l'école relevant de l'Education Nationale pour signaler un problème persistant d'hygiène, de sécurité, psycho-social ou ergonomique.

Séance levée à 21h15

Présidente et secrétaire: Elise Pacheco

